

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **12 avril 2017**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

<b>Judith Leblond</b>	(représentante de Lac-Etchemin)
<b>Gilles Gaudet</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Martine Boulet</b>	(Saint-Benjamin)
<b>Adélarde Couture</b>	(Saint-Camille)
<b>Réjean Bédard</b>	(Saint-Cyprien)
<b>Denis Beaulieu</b>	(Sainte-Justine)
<b>Lucie Gagnon</b>	(Saint-Louis)
<b>Denis Laflamme</b>	(Saint-Luc)
<b>Émile Lapointe</b>	(Saint-Magloire)
<b>Hector Provençal</b>	(Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine)
<b>Jean Paradis</b>	(Saint-Zacharie)

Monsieur Richard Couët (Saint-Prosper) est absent et a motivé son absence.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Harold Gagnon**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Harold Gagnon, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2017-04-01**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

**02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2017, ET SUIVI.**

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 MARS 2017, ET SUIVI.**

- 05 - RENCONTRE(S).**
  - 05.01 - Jeux intervillages des Etchemins.**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S).**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**
  - 08.01 - Aire protégée au Massif du Sud.**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**
  - 09.01 - Journée de la ruralité le 9 juin 2017.**
  - 09.02 - Entente de développement culturel des Etchemins.**
- 10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**
  - 10.01 - Projets locaux.**
    - 10.01.01 - Suivi aménagement de la cour de récréation: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.**
    - 10.01.02 - Achat système de son: Municipalité de Saint-Cyprien.**
    - 10.01.03 - Réfection du plancher de la Salle Claudia-Gagné: Municipalité de Sainte-Justine.**
    - 10.01.04 - Éclairage de l'entrée ouest: Municipalité de Sainte-Justine.**
    - 10.01.05 - Acquisition système de son: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.**
    - 10.01.06 - Acquisition panneau numérique: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.**
    - 10.01.07 - Amélioration Parc des sentiers: Municipalité de Lac-Etchemin.**
    - 10.01.08 - Amélioration des équipements: Mont-Orignal, coopérative de solidarité.**
  - 10.02 - Projets régionaux.**
- 11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.**
- 12 - AFFAIRES COURANTES:**
  - 12.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**
  - 12.02 - Souper-bénéfice 25e anniversaire de Radio Bellechasse-Etchemins.**
  - 12.03 - Dossier forêt - point d'information.**
  - 12.04 - Autorisation.**
  - 12.05 - Centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS).**
  - 12.06 - Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches.**
  - 12.07 - Omnium Marie-Michèle Gagnon édition 2017.**
  - 12.08 - Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA).**
  - 12.09 - Club Quad.**
  - 12.10 - Octroi d'un contrat de services professionnels concernant l'élaboration d'un plan d'action en matière de couverture cellulaire et de services internet haute vitesse.**
  - 12.11 - Entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Etchemins.**
  - 12.12 - TELUS.**
  - 12.13 - Programme de subvention Brancher pour innover et Québec Branché - demande d'appui.**
  - 12.14 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).**
- 13 - ADMINISTRATION:**
  - 13.01 - Liste des comptes à payer.**
  - 13.02 - État des encaissements et déboursés.**
- 14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**
  - 14.01 - Gouvernement du Québec.**

- 14.02 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.
  - 14.03 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.
  - 14.04 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.
  - 14.05 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.
  - 14.06 - Municipalité de Saint-Magloire.
  - 14.07 - Municipalité de Saint-Magloire.
  - 14.08 - Municipalité de Saint-Prosper.
  - 14.09 - Municipalité de Lac-Etchemin.
  - 14.10 - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.
  - 14.11 - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.
  - 14.12 - Municipalité de Sainte-Aurélie.
  - 14.13 - Fondation du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches.
  - 14.14 - Municipalité régionale de comté de Bellechasse.
  - 14.15 - Passion FM.
  - 14.16 - Gala des Grands Prix du tourisme 2017.
  - 14.17 - Lettre de plainte.
  - 14.18 - Municipalité de Ferme-Neuve.
  - 14.19 - Moulin La Lorraine.
  - 14.20 - Société d'habitation du Québec (SHQ).
  - 14.21 - Sogetel Inc.
- 15 - SUJETS DIVERS.
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS.
- 17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-04-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2017, ET SUIVI.**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2017 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 MARS 2017, ET SUIVI.**

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

**05 - RENCONTRE(S).**

**05.01 - Jeux intervillages des Etchemins.**

Rencontre avec Mesdames Maryse Bilodeau, directrice des loisirs et de la culture à la Municipalité de Sainte-Justine et Claude Bissonnette-Lavoie, ressource en loisir intermunicipal, concernant les Jeux intervillages. À cet

effet, une flamme olympique symbolique ira dans chacune des municipalités. Le parcours de la flamme olympique commencera jeudi le 20 avril 2017 à la Municipalité de Saint-Zacharie et se terminera à la Municipalité de Sainte-Justine 13 semaines plus tard.

**06 - ANALYSE DE PROJET(S).**

Aucun projet n'est présenté.

**07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**

Il n'est discuté d'aucun dossier.

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**

**2017-04-03**

**08.01 - Aire protégée au Massif du Sud.**

CONSIDÉRANT la demande d'avis du gouvernement du Québec dans le cadre de la consultation pour l'implantation d'une aire protégée dans le Parc régional du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Bellechasse et des Etchemins ont exprimé leurs avis respectifs au MERN par les résolutions no 131-15 et no 2015-06-07 expliquant plus particulièrement leur inquiétude par rapport au projet d'implanter une aire protégée avec des conséquences pouvant être contraignantes pour la gestion et le développement du Parc;

CONSIDÉRANT QUE ces résolutions exigent notamment certaines conditions à respecter quant à l'acceptation du projet avant de permettre d'implanter une aire protégée dans le Parc régional du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC a tenu à rencontrer les deux MRC au cours de l'année 2016 afin de discuter des conditions demandées et des ajustements pouvant être faits pour que le projet soit recevable;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exprimées par les résolutions se résument plus particulièrement au fait que le Parc régional ne doit pas être entravé indûment dans son aménagement et son développement face à une aire protégée trop restrictive;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le MDDELCC ont permis de clarifier ces divers points de discussion, notamment en ce qui a trait aux usages et aux activités autorisés à l'intérieur de l'aire protégée ainsi qu'à la gestion qui sera demandée ultérieurement;

CONSIDÉRANT QUE les points discutés par le MDDELCC répondent en grande partie aux inquiétudes exprimées par les MRC et qu'ils s'avèrent positifs considérant que les conditions demandées seront en grande partie respectées dépendamment des pouvoirs que la loi offre en ce domaine;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de faire le point sur ce projet d'implantation d'une aire protégée dont les pourparlers avec la CRÉ, le CRECA et les différents ministères se poursuivent depuis plusieurs années suite à l'implantation des éoliennes dans le Parc régional du Massif du Sud;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

De faire savoir au MDDELCC et au MERN que la MRC des Etchemins est en accord avec l'implantation d'une aire protégée et que pour son acceptation régionale, elle réitère que les conditions suivantes doivent être respectées:

1° QUE le Parc régional est reconnu à l'intérieur du plan de conservation comme ayant un statut particulier (milieu structuré en terres publiques);

2° QUE le plan de conservation devra faire l'objet d'une consultation auprès des MRC;

3° QUE les projets d'aménagement et de développement identifiés par les gestionnaires du Parc, pour la période correspondant à celle de la révision du plan de conservation (7 ans), soient préautorisés afin de ne pas nuire à la gestion efficiente du Parc et que les usages et activités extensives soient permis sans l'obtention de nouvelles autorisations;

4° QUE les pouvoirs et responsabilités délégués aux MRC dans l'entente de délégation de gestion foncière (2009, et addenda no.1, 2011) soient reconnus et maintenus et que ces dernières pourront continuer d'exercer leurs compétences dans l'aire protégée et, plus spécifiquement, dans la zone de récréation principale et sur le site ponctuel d'aménagement récréotouristique;

5° QUE les projets présentés par les gestionnaires du Parc soient évalués avec diligence;

6° QUE des discussions soient amorcées avec le gouvernement sur la possibilité d'une gestion future de la chasse sur tout le territoire ou une partie de celui-ci;

7° QUE la mise en place d'un cadre financier nécessaire à l'intégration de nouvelles responsabilités rattachées à la conservation des écosystèmes inclus dans l'aire protégée par la mise en valeur écoresponsable du territoire soit établi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## **09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**

### **09.01 - Journée de la ruralité le 9 juin 2017.**

Dépôt de document et présentation par Monsieur Adélar Couture.

### **09.02 - Entente de développement culturel des Etchemins.**

Monsieur Denis Laflamme, maire de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse, annonce que Madame Sonia Chabot a démissionné du Comité culturel et que celle-ci est remplacée par Madame Cindy Jacques.

Monsieur Laflamme présente également le calendrier culturel pour avril 2017 ainsi que les Prix du patrimoine et termine en faisant un suivi de l'assemblée générale annuelle de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS).

**10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**

**10.01 - Projets locaux.**

**2017-04-04**

**10.01.01 Suivi aménagement de la cour de récréation: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.**

CONSIDÉRANT QU'un amendement au projet (résolution no 2016-06-12, entériné le 8 juin 2016) est demandé afin de pouvoir verser un montant de 4 000 \$ pour la réalisation du projet bien que le coût final est de 29 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour effectuer le versement de 4 000 \$ à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis pour le projet Aménagement de la cour de récréation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2017-04-05**

**10.01.02 Achat système de son: Municipalité de Saint-Cyprien.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

***Somme demandée : 3 530,00 \$    Coût du projet : 4 410,00 \$***

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 3 530,00 \$ à la Municipalité de Saint-Cyprien pour le projet Achat système de son.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-04-06

**10.01.03 Réfection du plancher de la Salle Claudia-Gagné:  
Municipalité de Sainte-Justine.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Justine et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

***Somme demandée : 8 358,56 \$    Coût du projet : 15 980,00 \$***

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 8 358,56 \$ à la Municipalité de Sainte-Justine pour le projet Réfection du plancher de la Salle Claudia-Gagné.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-04-07

**10.01.04 Éclairage de l'entrée ouest: Municipalité de Sainte-Justine.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Justine et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

***Somme demandée : 8 358,56 \$    Coût du projet : 13 360,00 \$***

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 8 358,56 \$ à la Municipalité de Sainte-Justine pour le projet Éclairage de l'entrée ouest.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la

MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-04-08

**10.01.05 Acquisition système de son: Les activités populaires Lellis inc.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par Les activités populaires Lellis inc. et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Camille soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

**Somme demandée : 3 921,00 \$ Coût du projet : 4 901,17 \$**

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 3 921,00 \$ à Les activités populaires Lellis inc. pour le projet Acquisition système de son..*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**10.01.06 Acquisition panneau numérique: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.**

Ce dossier est reporté à une date ultérieure.

2017-04-09

**10.01.07 Amélioration Parc des sentiers: Municipalité de Lac-Etchemin.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Lac-Etchemin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

**Somme demandée : 23 107,65 \$ Coût du projet : 32 745,00 \$**



*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 23 107,65 \$ à la Municipalité de Lac-Etchemin pour le projet Amélioration Parc des sentiers. Projet conditionnel à la réception des soumissions.*

QUE le préfet suppléant, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-04-10

**10.01.08 Amélioration des équipements: Mont-Orignal, coopérative de solidarité.**

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Mont-Orignal, coopérative de solidarité et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

**Somme demandée : 5 000,00 \$      Coût du projet : 22 000,00 \$**

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 5 000,00 \$ à Mont-Orignal, coopérative de solidarité pour le projet Amélioration des équipements.*

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**10.02 - Projets régionaux.**

Aucun projet.

**11 - RATIFICATION RÉSOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.**

Aucune résolution.

**12 - AFFAIRES COURANTES:**

**12.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

**2017-04-11 12.02 - Souper-bénéfice 25e anniversaire de Radio Bellechasse-Etchemins.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise l'achat du "*Plan bronze*" au montant de cinq cent soixante-quinze dollars (575 \$) taxes incluses à cet organisme pour la contribution au souper bénéfice 25e anniversaire de Radio Bellechasse-Etchemins qui aura lieu le jeudi 4 mai prochain à l'aréna Simon-Nolet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2017-04-12 12.03 - Dossier forêt.**

CONSIDÉRANT le questionnement de l'ingénieur forestier, Monsieur Yoland Bédard, quant à la clarification concernant le délai de la connaissance d'une infraction au niveau de l'application de la réglementation forestière;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la personne responsable de l'application de la réglementation forestière fasse parvenir une note explicative concernant la procédure à suivre lors de la connaissance d'une infraction de ladite réglementation;

QUE ladite note explicative soit transmise aux MRC des Etchemins, Bellechasse, L'Islet, Montmagny et la Ville de Lévis ainsi qu'à chacune de leurs municipalités respectives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2017-04-13 12.04 - Fonctionnaires responsables de l'application de la réglementation et autorisés à émettre des constats pour le règlement sur la protection des boisés privés.**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JUDITH LEBLOND,  
REPRÉSENTANTE DE LAC-ETCHEMIN,

ET RÉSOLU

De nommer Monsieur Yoland Bédard et Madame Loraine Pelletier, fonctionnaires responsables de l'application du règlement no 115-13 sur la protection et la mise en valeur des boisés privés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2017-04-14      12.05 - Centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS).**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a réalisé une étude préliminaire avec la firme SNC-Lavalin pour modifier le centre de traitement de boues et en améliorer l'efficacité;

CONSIDÉRANT QUE cette étude a été soumise au MDDELCC et que ce dernier a délivré un accord de principe sur les travaux proposés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC veut mandater, dans les prochaines semaines, une firme d'ingénierie qui réalisera les plans et devis de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le programme PRIMEAU a été mis sur pied au MAMOT pour obtenir des subventions pour réaliser de tels projets;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite obtenir une subvention pour réaliser les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins présente une demande d'aide financière dans le volet 2 du programme PRIMEAU pour obtenir une aide financière pour réaliser les travaux;

QUE Monsieur Luc Leclerc, directeur général de la MRC des Etchemins, soit et est autorisé à signer tout formulaire de demande financière relative à ce projet pour et au nom de la MRC des Etchemins;

QUE la MRC s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'opération continue du projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2017-04-15      12.06 - Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

De procéder au renouvellement de notre adhésion auprès de l'organisme Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches pour 2017-2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-04-16

**12.07 - Omnium Marie-Michèle Gagnon édition 2017.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins verse une commandite de cinquante dollars (500 \$) pour l'événement Omnium Marie-Michèle Gagnon qui aura lieu le samedi 15 juillet 2017 au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-04-17

**12.08 - Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA).**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE les cinq axes de travail suivants soient présentés pour adoption finale lors du prochain conseil d'administration de l'organisme Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA):

- Tourisme et culture;
- Environnement, bioalimentaire et forêt;
- Économie, main-d'œuvre et immigration;
- Services de proximité, qualité de vie, développement des communautés;
- Transport.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-04-18

**12.09 - Club Quad.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
ET RÉSOLU

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, entament les démarches nécessaires afin de conclure une entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'utilisation du tronçon ferroviaire pour des fins récréotouristiques multiusages.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-04-19

**12.10 - Octroi d'un contrat de services professionnels concernant l'élaboration d'un plan d'action en matière de couverture cellulaire et de services internet haute vitesse.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE soit confié à la firme CIMA + le contrat de services professionnels concernant l'élaboration d'un plan d'action en matière de couverture cellulaire et de services internet haute vitesse pour les cinq MRC suivantes: Etchemins, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup pour un montant de trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (39 995,00 \$) plus les taxes applicables qui sera réparti en part égale entre les cinq MRC ci-devant mentionnées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-04-20

**12.11 - Entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Etchemins.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent présenter un plan d'action dans le cadre de l'Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel afin de poursuivre le développement culturel pour les années 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une participation des 13 municipalités en tant que partenaire financier (environ 50 000 \$ pour les 3 années 2018-2019-2020);

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a mandaté le Comité culturel de la MRC des Etchemins pour rédiger un Plan d'action pour 2017 à 2020;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action favorisera l'ensemble de la population de la MRC des Etchemins et permettra la création de projets locaux via le Fonds culturel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins souhaite signer une Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour 2017 à 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins dépose le 15 mai 2017 un plan d'action culturel 2017 à 2020 (annexe A) de la MRC des Etchemins au ministère de la Culture et des Communications afin de signer une Entente de développement culturel;

QUE la MRC demande au ministère de la Culture et des Communications une contribution de 63 000 \$ pour soutenir la MRC des Etchemins dans la mise en œuvre de son plan d'action culturel 2017-2020;

QUE les 13 municipalités des Etchemins adoptent une résolution lors de leur conseil municipal du mois de mai visant à confirmer leur engagement à contribuer annuellement 1,00 \$/capita pour 3 ans, et cela pour les années 2018, 2019 et 2020 afin de mettre en œuvre le Plan d'action culturel découlant de la Politique culturelle de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## 12.12 - TELUS.

Courriel provenant de Monsieur Clément Audet, vice-président, Marché Consommateurs et Centre de contact client, Québec pour la compagnie TELUS au sujet des programmes d'aide financière pour le déploiement d'Internet haute vitesse dans les collectivités rurales et éloignées, soit Brancher pour innover et Québec branché.

2017-04-21

## 12.13 - Programme de subvention Brancher pour innover et Québec Branché - demande d'appui.

CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons apporter formellement notre appui à la demande de subvention déposée par Sogetel inc. en vertu des programmes Brancher pour innover d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Québec Branché du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Sogetel nous a fourni des cartes, lesquelles démontrent la couverture déficiente des services large bande dans certaines portions de notre territoire. Nous sommes d'accord avec la situation qui y est présentée et confirmons que nous avons personnellement constaté de telles lacunes sur le terrain;

CONSIDÉRANT le projet présenté par Sogetel permettrait à notre communauté d'avoir accès aux services large bande respectant les exigences minimales des programmes mentionnés ci-dessus (5 Mbps/1 Mbps). De plus, compte tenu des performances offertes par la fibre optique, il nous permettrait de participer à l'économie numérique de façon significative en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC (50 Mbps/10 Mbps) dans la décision CRTC 2016-496 publiée le 21 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux bénéfices concrets découleront de l'accès aux services large bande livrés sur fibre optique, notamment :

- Les industries agricoles et acéricoles, qui sont de plus en plus modernisées, pourront améliorer leur efficacité en ayant accès à des services de large bande leur permettant d'automatiser leurs installations et d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente;
- Les travailleurs autonomes dont le bureau est situé à domicile profiteront des services de large bande leur permettant d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente;
- Le réseau donnera à la collectivité la possibilité d'utiliser la télémédecine qui permettra à nos résidants d'avoir accès aux médecins des grandes villes lorsque les services seront disponibles. De plus, le réseau permettra le transfert de connaissances entre nos médecins et ceux des grandes villes et vice-versa;
- Le projet aidera notre communauté à freiner l'exode des jeunes lié au manque d'accès à des services large bande performants;
- Le projet permettra à notre communauté d'avoir accès à des services évolués, tels que la domotique et l'infonuagique, qui sont de plus en plus répandus.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,

ET RÉSOLU

D'appuyer fortement Sogetel dans sa démarche de déploiement de fibre optique dans notre région et nous vous demandons respectueusement d'acquiescer à sa demande de subvention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**12.14 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).**

Courriel provenant du MAMOT concernant une invitation à agir en tant que relayeur d'information en mettant de l'avant, auprès de sa clientèle, les divers outils de sensibilisation mis à sa disposition sur le site Web du ministère de la Sécurité publique (MSP) à l'adresse suivante :

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/soutien-partenaires/sumi.html>.

**13 - ADMINISTRATION:**

2017-04-22

**13.01 - Liste des comptes à payer.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent vingt-quatre mille deux cent trente-trois dollars et soixante et onze cents (324 233,71\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**13.02 - État des encaissements et déboursés.**

État transmis avec l'avis de convocation.

**14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**

**14.01 - Gouvernement du Québec.**

a) Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ): Avis provenant de la CPTAQ à l'effet qu'elle a reçu la demande d'autorisation de la Municipalité de Sainte-Aurélie et que le numéro 415326 lui a été attribué.

b) Ministère de la Sécurité publique (MSP): Dans le cadre du volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, le MSP nous transmet un versement de 8 832,98 \$ visant à soutenir l'investissement des organisations municipales.

c) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET): Accusé réception de notre résolution numéro 2016-11-12 en appui à la résolution numéro 298/10/16 de la MRC de Maskinongé concernant le Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM).

d) Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI): Avenant 2016-1 au contrat de prêt conclu dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

e) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT): Accusé réception de notre résolution numéro 2017-03-03 concernant l'adoption du projet de règlement numéro 126-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de notre MRC.

f) Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP): Nouveau programme d'aide financière pour faciliter l'accès aux plans d'eau. Un courriel avec les informations a été envoyé aux directeurs généraux, directrices générales, maires et mairesses de la MRC des Etchemins le 3 avril 2017.

g) Ministère de la Culture et des Communications: Lettre provenant du ministère de la Culture et des Communications à l'effet que des sommes seront disponibles afin de conclure des ententes de développement culturel triennales dès 2017-2018.

h) Ministère de la Sécurité publique (MSP): Chèque au montant de 3 788 \$ qui résulte d'un ajustement à la hausse pour les sommes déjà versées en 2015-2016 suite à une vérification auprès de l'École nationale des pompiers du Québec concernant la tarification de 2015 pour les frais de scolarité en lien avec le volet 2 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

#### **14.02 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.**

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis concernant l'entente de confidentialité avec la firme Sogetel.

#### **14.03 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.**

Résolution d'appui provenant de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis concernant une modification au schéma d'aménagement.

#### **14.04 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.**

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Camille concernant le regroupement volontaire des OMH.

#### **14.05 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.**

Invitation provenant de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse pour une visite de la route St-Luc/Ste-Justine. La date sera communiquée sous peu.



#### **14.06 - Municipalité de Saint-Magloire.**

Résolution d'appui provenant de la Municipalité de Saint-Magloire concernant une modification au schéma d'aménagement.

#### **14.07 - Municipalité de Saint-Magloire.**

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Magloire concernant le regroupement volontaire des OMH.

#### **14.08 - Municipalité de Saint-Prosper.**

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Prosper concernant le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Saint-Prosper avec Office municipal d'habitation de Ville Saint-Georges.

#### **14.09 - Municipalité de Lac-Etchemin.**

Résolution provenant de la Municipalité de Lac-Etchemin concernant le regroupement volontaire des Offices municipaux d'habitation (OMH).

#### **14.10 - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.**

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague concernant le regroupement volontaire des OMH du territoire de la MRC des Etchemins.

#### **14.11 - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.**

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique.

#### **14.12 - Municipalité de Sainte-Aurélie.**

Résolution d'appui provenant de la Municipalité de Sainte-Aurélie concernant une modification au schéma d'aménagement.

#### **14.13 - Fondation du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches.**

Achat d'un billet au coût de 100 \$ auprès de la Fondation du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches qui célèbre ses 25 ans cette année.

#### **14.14 - Municipalité régionale de comté de Bellechasse.**

Copie de la résolution numéro C.M. 17-03-071, adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse le 20 mars dernier, concernant la formation d'un comité touristique pour la MRC des Etchemins et la MRC de Bellechasse.

#### **14.15 - Passion FM.**

Lettre provenant de l'organisme Passion FM afin de nous remercier de

notre adhésion à titre de membre organisme.

#### **14.16 - Gala des Grands Prix du tourisme 2017.**

Inscription de Monsieur Harold Gagnon, préfet, ainsi que Monsieur Luc Leclerc, directeur général de la MRC des Etchemins, au gala des Grands Prix du tourisme 2017 qui aura lieu le 13 avril 2017 au Centre de congrès et d'expositions de Lévis dès 17h00.

#### **14.17 - Lettre de plainte.**

Lettre provenant d'une citoyenne de Québec concernant le Lac-Etchemin.

#### **14.18 - Municipalité de Ferme-Neuve.**

Résolution provenant de la Municipalité de Ferme-Neuve concernant la demande commune du monde municipal de dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

#### **14.19 - Moulin La Lorraine.**

En guise de remerciement à notre acceptation d'être commanditaire du Moulin La Lorraine pour l'année 2017, ceux-ci nous offrent 4 admissions de courtoisie qui donnent accès gratuitement aux expositions.

#### **14.20 - Société d'habitation du Québec (SHQ).**

Info Express provenant de la SHQ concernant l'amélioration de l'habitat: ouverture de la programmation 2017-2018 des programmes de l'habitat en date du 10 avril 2017.

#### **14.21 - Sogetel Inc.**

Le 11 avril dernier, Madame Isis Thiago de Souza de la firme Sogetel, a transmis par courriel les cartes de couverture et de desserte de nos municipalités.

#### **15 - SUJETS DIVERS.**

Aucun sujet.

#### **16 - PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Monsieur Denis Dessaint dépose des documents concernant la réglementation déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité et le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et demande de dérogation et suggère que nous les transmettions aux municipalités du territoire de la MRC des Etchemins.

Monsieur Daniel Gagnon s'informe de l'état d'avancement concernant le dossier quad.

2017-04-23

17 - **CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

---

PRÉFET

---

SECRETARIE-TRÉSORIER